

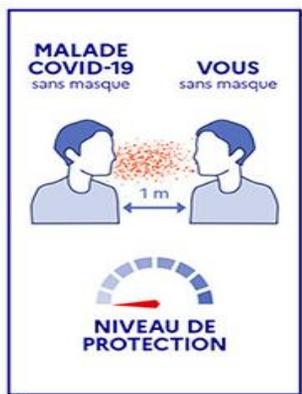
VISITES EN EHPAD - USLD

- ✓ Le port du masque sur le nez et la bouche est obligatoire pour tous lors de votre entrée dans l'établissement.
- ✓ Vous devez remplir le registre « des visites en EHPAD – USLD » à chacune de vos visites à l'un de vos proches, dans le but de poursuivre une démarche préventive active contre cette pandémie.



Nous comptons sur votre civisme pour respecter ces règles de sécurité, le non respect de ces consignes préventives engendrera un refus du droit de visite

Protégeons-nous, portons tous des masques



PROTEGEONS
TOUS ENSEMBLE
NOS AINÉS

